



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR Sciences humaines  
Année universitaire 2020-2021**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2020 relative aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2021 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Ingénierie de la formation professionnelle et psychologie ergonomique** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2020-2021.

**Président : Patrick BONIN, Professeur de psychologie cognitive**

**Membres :**

**Jean-Michel BOUCHEIX, Professeur de psychologie cognitive**

**Aurélia BUGAJSKA, Professeure de psychologie cognitive**

**Véronique DRAI-ZERBIB, Maîtresse de conférences de psychologie cognitive**

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis au recteur de la région académique Bourgogne-Franche Comté, chancelier des universités.

Fait à DIJON, le 15 avril 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

Philippe SALVADORI